



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau  
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 5e étage  
Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DAMA Services de traduction	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN966-140305/L	<b>Date</b> 2022-03-11
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20140305	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> 526zf.EN966-140305	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZF-526-40507	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2022-01-31 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2027-03-31</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Gratton, Isabelle	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 526zf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 355-9751 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

La modification n° 002 vise à modifier la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) et à répondre aux questions posées par les soumissionnaires.

## **PARTIE A – MODIFICATIONS À LA DAMA**

### **1. À l'article 2.2 Présentation des arrangements de la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS :**

**SUPPRIMER :** l'article 2.2 en entier; et

**REEMPLACER PAR :**

#### **2.2 Présentation des arrangements**

- (a) Les fournisseurs doivent obtenir le document de DAMA affiché dans le [Service électronique d'appels d'offres du gouvernement \(SEAOG\)](#), aussi appelé le site achatsventes.gc.ca, et le lire au complet. Les fournisseurs sont responsables de télécharger toutes les modifications à la DAMA car celles-ci peuvent contenir des questions et réponses et peuvent aussi modifier les exigences de la DAMA.
- (b) Les arrangements doivent être présentés à l'Unité de réception des soumissions de Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) au plus tard à la date et, à l'heure indiqués à l'article 6.7 Périodes de soumissions et d'évaluations trimestrielles de la Partie A – Arrangements en matière d'approvisionnement et clauses du contrat subséquent.
- (c) Les fournisseurs doivent soumettre leur arrangement par télécopieur ou en utilisant Connexion postal tel qu'indiqué à l'article 08 des Instructions uniformisées [2008](#) (2020-05-28).

### **2. À l'article 3.4 Tableau de présentation des arrangements de la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS :**

**SUPPRIMER :** l'article 3.4 en entier; et

**REEMPLACER PAR :**

#### **3.4 Tableau de présentation des arrangements**

Les fournisseurs peuvent se référer au tableau ci-dessous pour s'assurer que leur arrangement contienne les documents complétés requis selon leur situation:

<b>Colonne A</b>	<b>Colonne B</b>	<b>Colonne C</b>	<b>Colonne D</b>	<b>Colonne E</b>	<b>Colonne F</b>
<b>Description des items</b>	<b>Nouveau fournisseur</b>	<b>Fournisseur actuel</b>	<b>Palier 1</b>	<b>Palier 2</b>	<b>Palier 3</b>
	(ne détient pas un AMA pour des services de traduction en langues officielles)	(détient un AMA pour des services de traduction en langues officielles)	(Point de référence dans le document de la DAMA)	(Point de référence dans le document de la DAMA)	(Point de référence dans le document de la DAMA)

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement  
EN966-140305/L

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
526zf

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20140305

File No. - N° du dossier  
526zf EN966-140305

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Page couverture de la DAMA signée	Requis*	Non-requis**	S/O	S/O	S/O
<b>SECTION I : Arrangement technique</b>					
Formulaire de réponse - Évaluation technique	Requis*	Non-requis**	Partie 4, pièce jointe 1	Partie 4, pièce jointe 1	Partie 4, pièce jointe 1
<b>SECTION II : Attestations</b>					
Disposition relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction	Requis	Non-requis**	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2
Attestation de qualification des ressources pour le Palier 1 et 2	Requis	Non-requis**	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2
Certification de la norme nationale <a href="#">CAN/CGSB-131.10-2017</a> pour le Palier 3	Requis	Non-requis**	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2
Disposition relatives à l'intégrité – liste de noms	Requis	Non-requis**	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2	Partie 5, Pièce jointe 2
Déclaration du fournisseur	Requis	Non-requis**	Partie 5, pièce jointe 2	Partie 5, pièce jointe 2	Partie 5, pièce jointe 2

## **PARTIE B – QUESTIONS ET RÉPONSES**

### **Question 1 :**

Est-ce que je peux inclure une lettre d'accompagnement pour expliquer plus en détail certains points de l'arrangement?

### **Réponse 1 :**

Vous pouvez inclure une lettre d'accompagnement pour expliquer plus en détails certains points de l'arrangement, mais le Canada évaluera uniquement la Pièce jointe 1 – Évaluation technique et la Pièce jointe 2 – Attestations, certifications et renseignements supplémentaires de l'arrangement du fournisseur. De plus, le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas l'arrangement.

### **Question 2 :**

Page 74, point a, on mentionne « Le soumissionnaire ne peut pas utiliser la même expérience de traduction pour plus d'un domaine ». Cette restriction me pose un grand problème, notamment parce que mes contrats en sciences et domaines apparentés ont couvert de très nombreux domaines. Ces cinq dernières années, j'ai fait, dans le cadre de trois contrats, quelque 4 millions de mots dans une foule de domaines techniques et spécialisés que je ne peux pas résumer en seulement trois domaines (un par contrat selon le point a).

### **Réponse 2 :**

Il n'est pas possible de réutiliser le même nombre de mots traduits d'un même contrat pour plus d'un domaine. Par contre, vous pourriez ventiler le nombre total de mots traduits d'un contrat pour démontrer que vous possédez l'expérience/nombre de mots minimum requis (tel qu'indiqué dans le Tableau 1 de la Pièce jointe 1 de la DAMA) pour plusieurs domaines. Par exemple, si vous avez traduit 1 000 000 de mots dans le cadre du contrat X, vous pourriez utiliser 450 000 mots comme expérience pour un domaine institutionnel, 450 000 mots pour un domaine administratif et 100 000 mots pour un domaine spécialisé, pour un total de 1 000 000 mots traduits. Par contre, vous ne pourriez pas réutiliser le même 100 000 mots traduits pour un autre domaine spécialisé

### **Question 3 :**

Dans le cas des contrats qui ont débuté avant la période de cinq ans ou qui se continuent après la date de fin, quelles dates doit-on indiquer?

### **Réponse 3 :**

Si un contrat a débuté avant la période de cinq ans, vous pouvez indiquer la date de début du contrat. Par contre, le Canada évaluera seulement les services du soumissionnaire qui ont été fournis au cours des 5 dernières années avant la date du dépôt de l'arrangement du fournisseur. Pour un contrat qui n'est pas terminé au moment de soumettre l'arrangement, veuillez indiquer la date du dépôt de l'arrangement comme date de fin. Le Canada évaluera seulement les services du soumissionnaire qui ont été fournis au cours des 5 dernières années à partir de cette date.

**Question 4 :**

Dans la grille de sélection OA2, Colonne I, on demande le nombre de mots traduits. J'imagine que c'est le nombre de mots traduits par contrat, et non le nombre de mots prévu aux contrats. Prière de confirmer. Le Service des approvisionnements peut-il me fournir cette information?

**Réponse 4 :**

Vous devez effectivement indiquer le nombre de mots traduits, et non le nombre de mots prévu au contrat, pour un domaine quelconque. Si la référence est le Bureau de la traduction, vous pouvez fournir un nombre de mots traduit approximatif et le Bureau effectuera les vérifications nécessaires pour confirmer le nombre de mots traduits lors de la vérification des références.

**Question 5 :**

À la page 14, vous indiquez qu'il faut fournir une Attestation pour ancien fonctionnaire et une Attestation du Programme de réduction des effectifs. Or, je ne vois aucun lien ou formulaire dans le reste de la demande pour présenter ces attestations. Est-ce la même chose que la Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité, au point 4 de la page 89? Si c'est le cas, je n'ai aucun nom à fournir, étant le seul actionnaire de ma compagnie et n'ayant jamais été fonctionnaire. Une seule mention à cet effet serait-elle suffisante?

**Réponse 5 :**

L'attestation pour ancien fonctionnaire et l'attestation du Programme de réduction des effectifs ne devraient pas figurer dans le tableau de présentation des arrangements. Ses attestations seront exigées au moment de la demande de soumissions pour les contrats subséquents. Le tableau de présentation des arrangements a été modifié à la PARTIE A ci-dessus.

**Question 6 :**

L'exigence selon laquelle il faut fournir des numéros de contrat pose problème à de nombreux soumissionnaires. Bien que certaines traductions soient effectuées dans le cadre d'arrangements en matière d'approvisionnement ou de contrats officiels, une grande partie des traductions sont effectuées selon les besoins. Même dans ce cas, un bon de commande officiel pourrait ne pas être fourni. Chaque demande individuelle est reçue, traduite et facturée indépendamment. Un numéro de facture est ce qui se rapproche le plus d'un numéro de contrat, mais pour faire la démonstration du nombre de mots requis, il pourrait être nécessaire de fournir des milliers de factures individuelles, et ce, même si le travail est effectué pour le même client.

Serait-il possible, pour le numéro de contrat, de fournir un numéro de facture unique pour le client qui comprendrait la traduction effectuée dans le domaine où l'expérience doit être démontrée, tout en incluant le nombre total de mots traduits pour le client au cours de la période visée? Étant donné que les volumes indiqués seraient accompagnés des coordonnées d'une référence du client, les volumes seraient validés par le client. Si ce n'est pas possible, comment peut-on s'attendre à ce que ces soumissionnaires fassent la démonstration raisonnable de leur expérience?

**Réponse 6 :**

Les soumissionnaires doivent fournir un numéro de contrat, ou tout autre numéro de référence (exemple, numéro de bon de commande, numéro de facture, etc.), à l'appui du nombre de mots traduits. Le numéro de référence sera fourni à la référence du soumissionnaire lors du processus de vérification des références afin de l'aider à valider le nombre de mots traduits. À défaut de fournir un numéro de

référence à la colonne F de la Grille de sélection en OA2 de la pièce jointe 1, le soumissionnaire sera déclaré non-recevable pour le domaine sélectionné.

**Question 7 :**

Question concernant l'évaluation technique, plus précisément le critère O2 – Expérience de traduction

De combien de mots le candidat doit-il faire la démonstration afin de soumissionner pour le palier 2, en fonction de deux domaines de traduction? Est-ce 400 000 mots ou 1 600 000 mots? (Veuillez voir l'exemple ci-dessous)

Par exemple, si nous voulons présenter une soumission pour le palier 2, pour le domaine administratif, nous devons faire la démonstration d'une capacité de 400 000 mots de l'anglais au français, plus 400 000 mots du français à l'anglais, soit un total de 800 000 mots.

Dans le même exemple, on ajoute le palier 2 pour les domaines institutionnels; nous ajouterons encore 800 000 mots. Le total de la démonstration correspond donc à 1 600 000 mots?

**Réponse 7 :**

Le nombre de mots que le soumissionnaire doit démontrer dépend de la catégorie dans laquelle se situe le domaine sélectionné parmi les trois catégories de domaines (domaines administratif, institutionnels ou spécialisés) et de la combinaison linguistique. Il n'y a pas de différences par palier en ce qui concerne ce que les soumissionnaires doivent démontrer au critère O2. Par conséquent, vous avez raison de dire que si vous présentez une soumission pour le palier 2, pour le domaine administratif (qui relève de la catégorie de domaine administratif), vous devrez démontrer que vous respectez l'exigence de 400 000 mots traduits de l'anglais au français, plus 400 000 mots traduits du français à l'anglais si vous choisissez les deux combinaisons linguistiques. Pour les domaines qui relèvent de la catégorie des domaines institutionnels, le soumissionnaire doit également démontrer qu'il atteint le nombre minimal de 400 000 mots traduits par combinaison linguistique, quel que soit le palier. Notez que chaque domaine ne relève que d'une seule catégorie.

**Question 8 :**

Question concernant l'évaluation technique, plus précisément le critère O2 – Expérience de traduction

Les traductions effectuées à l'extérieur du Canada seront-elles considérées comme une expérience de traduction aux fins de l'évaluation technique de la soumission?

**Réponse 8 :**

Oui, l'expérience acquise à l'extérieur du Canada peut être reconnue. Cependant, veuillez noter que les traductions livrées par les fournisseurs du Bureau de la traduction doivent être fidèles, idiomatiques, adaptées aux destinataires et respecter les usages de la langue d'arrivée, soit le français et l'anglais canadien.

**Question 9 :**

Question concernant l'évaluation technique, plus précisément le critère O2 – Expérience de traduction, Palier 2 (capacité quotidienne de traduction supérieure ou égale à 3 000 mots et inférieure à 7 999 mots)

Est-ce que le nombre de mots de la capacité quotidienne du palier 2 nous sert de référence pour déterminer où nous possédons des capacités, ou s'agit-il également d'une catégorie à démontrer? Suffit-il de fournir la date de début, la date de fin et le nombre de mots (colonnes G, H et I de la grille de sélection O2A), étant donné que c'est une façon de démontrer la capacité quotidienne?

### Réponse 9 :

Oui, le nombre de mots de la capacité quotidienne du palier 2 vous sert de référence pour déterminer votre capacité. Les soumissionnaires n'ont pas besoin de démontrer leur capacité quotidienne. Comme il est indiqué au paragraphe b du critère O2 - Expérience de traduction, « **Le soumissionnaire doit choisir le palier approprié pour chaque domaine de travail en fonction de sa capacité de traduction quotidienne.** Les soumissionnaires qui se qualifient aux paliers 2 ou 3 se qualifieront automatiquement aux niveaux inférieurs. Par exemple, si le soumissionnaire se qualifie au palier 3 dans le domaine de travail autochtone du français vers l'anglais, il sera automatiquement qualifié dans le domaine de travail et combinaison linguistique aux paliers 2 et 1. » Le soumissionnaire n'a pas besoin de démontrer sa capacité quotidienne.

### Question 10 :

Question concernant l'article 3.1 – Instructions pour la préparation des arrangements, Politique d'achats écologiques

Les certifications environnementales sont-elles obligatoires pour tous les paliers?

### Réponse 10 :

Les certifications environnementales ne sont pas obligatoires. Cependant, dans le but d'aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière d'achats écologiques, les soumissionnaires devraient inclure dans leur arrangement toutes les certifications environnementales se rapportant à leur organisation, le cas échéant.

### Question 11 :

Question concernant l'article A4.6 – Équipement et matériel, Option 2 (pour les délibérations parlementaires)

Nous ne fonctionnons pas avec le système Windows sur nos ordinateurs; pouvons-nous présenter cette soumission en évitant ultérieurement les soumissions pour les délibérations parlementaires?

### Réponse 11 :

Pour être invité à soumissionner sur un contrat relatif à un domaine institutionnel, comme les travaux parlementaires, l'entrepreneur doit d'abord démontrer qu'il répond à toutes les exigences techniques lors du dépôt de sa candidature. Les entrepreneurs non qualifiés ne seront pas sollicités à soumissionner.

### Question 12 :

Question concernant GClingua

Selon la proposition, GClingua n'est pas encore entièrement en place. Dans ce contexte, comment la communication actuelle est-elle assurée entre l'entrepreneur et le chargé de projet?

### Réponse 12 :

La communication est initiée par courriel. Le contractant sera informé par e-mail qu'une autorisation de tâche a été soumise par l'entremise de GClingua

### Question 13 :

Quelle est la prochaine date de clôture des soumissions après le 25 février 2022?

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement  
EN966-140305/L

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
526zf

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20140305

File No. - N° du dossier  
526zf EN966-140305

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Réponse 13 :**

Veillez vous reporter à l'article 6.7 – Périodes de soumissions et évaluations trimestrielles de la PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE SOUMISSIONS de la DAMA pour connaître la prochaine période de soumission.

**Question 14 :**

Existe-t-il un modèle de proposition pour les soumissions?

**Réponse 14 :**

Non, il n'existe pas de modèle de proposition. Toutefois, les soumissionnaires peuvent se reporter au Tableau de présentation des arrangements à l'article 3.4 de la DAMA (également modifié dans la PARTIE A ci-dessus) pour les documents requis à soumettre en fonction de leur situation.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE D'ARRANGEMENT EN MATIÈRE  
D'APPROVISIONNEMENT DEMEURENT INCHANGÉES**